



Vie communale Projet de Ville Commerce Mobilité Sécurité Environnement Urbanisme Travaux Propreté Emploi Logement Quartier Sports Jeunesse Social Culture
 Enseignement Tourisme civil International Finances

Communiqué Collège du 14/06/2013



Collège communal de la Ville de Liège du vendredi 14/06/2013

Le Collège Communal de la Ville de Liège s'est réuni à l'Hôtel de Ville, ce vendredi 14 juin 2013, sous la présidence de M. Willy Demeyer, Bourgmestre.

- Une nouvelle étape dans le dossier du tram
- Groupement d'achat accompagné pour des travaux d'installation de double-vitrage
- Double anniversaire à Saint-Pholien

Une nouvelle étape dans le dossier du tram

M. Michel FIRKET, Premier Echevin, Echevin des Finances, de la Mobilité, du Tourisme et du Patrimoine, a fait au Collège communal, une déclaration relative au dossier du tram.

Le projet de TRAM, décidé et soutenu par le Gouvernement wallon, est essentiel pour Liège.

En une dizaine d'années, la clientèle du **réseau urbain de transport public liégeois** a doublé pour atteindre près de **100 millions de déplacements par an, soit 270.000 déplacements par jour**. Ce réseau saturé ne permet plus de rencontrer de bonnes conditions de déplacement.

Rappelons que plus de 36% des ménages liégeois ne disposent pas de voiture et sont donc potentiellement dépendants d'un transport public de qualité et que Liège est une des communes belges avec un taux de motorisation le plus faible (14e rang sur 589).

Ces éléments objectivés ont amené le Gouvernement Wallon à **justifier le tram comme seul mode de transport public urbain susceptible de répondre à la demande croissante de la clientèle liégeoise**. Les premières décisions en décembre 2008 et sont confirmées à plusieurs reprises.

Les comptages ont également permis de constater que **40% de ces personnes se déplacent dans l'axe de la Vallée de la Meuse**. Le Gouvernement a donc été décidé de réaliser une première ligne de tram reliant quatre communes entre Jemeppe et Herstal, dont un tronçon central de 11 kilomètres entre Sclessin et Coronmeuse et une antenne en rive droite (Bressoux) pour le centre de maintenance.

Le tram doit d'abord être un **moyen de déplacement attractif, rapide et fiable à l'échelle de l'agglomération**. L'objectif réaliste, avec un site réservé presque intégral, est d'atteindre une vitesse commerciale de 20 km/h alors que les bus « plafonnent » actuellement à 13 km/h en centre-ville. Avec le tram, il sera par exemple possible de relier en 30 minutes Sclessin à Coronmeuse.

Les 21 stations planifiées sur le tracé permettent de **desservir 70.000 habitants, 40.000 étudiants et 40.000 emplois, mais aussi des pôles importants de développement** comme le stade du Standard, le Val Benoît, le quartier des Guillemins, le Parc de la Boverie via une nouvelle passerelle, le coeur historique, le futur écoquartier de Coronmeuse, la zone économique et multimodale de Bressoux.

Le projet actuel est donc totalement **intégré à un projet urbain et répond précisément aux besoins de la population liégeoise**.

En ce qui concerne la complémentarité avec les autres modes de transport, celle-ci est bien prévue puisque 12 stations sont concernées par des pôles d'échanges avec le réseau de bus, 2 stations avec le réseau SNCB (Guillemins et Bressoux) et 3 P+R (Standard, Modeleurs et Bressoux) proposeront 1.600 places de stationnement.

Le tram doit être structurant et devenir un **vecteur de transformation du paysage urbain**. La première ligne de tram concerne un aménagement global de 48 hectares sur l'ensemble du tracé, dont plus de la moitié sont dédiés à des aménagements urbains. Parmi les plus emblématiques, citons la traversée de Sclessin,

l'Esplanade des Guillemins, le Parc d'Avroy, le Coeur historique et les quais de Coronmeuse.

L'enquête publique consécutive à la demande de permis unique déposée par la SRWT constitue une **étape importante du dossier Tram**.

L'enquête publique relative au projet d'implantation d'une ligne de tram entre Sclessin et Coronmeuse avec stations et parking-relais, d'une antenne vers Droixhe et d'un dépôt-centre de maintenance à Bressoux, s'est clôturée le 15 mai 2013.

Quelques faits et chiffres de cette enquête publique :

- 300 affiches tout le long du tracé projeté
- 8.500 courriers envoyés aux propriétaires des immeubles situés dans les 200 mètres du tracé du tram et 30.000 feuillets d'information distribués en toute boîtes pour leurs occupants
- 1.300 participants aux séances d'information organisées au Palais des Congrès et dans les quartiers
- une exposition des plans à la Halle aux viandes pendant le mois de l'enquête publique, en présence d'une personne qui pouvait les expliquer

Dans le cadre de l'enquête publique relative au permis unique Tram, 307 courriers ont été réceptionnés. Ces réclamations et observations totalisent 478 signatures dont 2 pétitions comportant respectivement 105 signatures (sécurité aux abords de l'école Place Ferrer à Sclessin) et 61 signatures (desserte en transport public du quartier de la Préfecture).

Chaque courrier enregistré peut porter sur plusieurs réclamations, certaines de portée très générale, d'autres de portée très locale, voire personnelle. Au total, la lecture des courriers a permis de comptabiliser 498 sujets de réclamations ou observations.

Les remarques ayant une portée générale concernant l'ensemble ou une grande partie du tracé sont minoritaires (+/- 40%) par rapport aux remarques particulières à chaque quartier (+/- 59%). Peu de remarques ont été formulées par les quartiers non desservis par le tram (1%).

Le Collège se réjouit de l'**avis favorable de la Commission Communale Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité**.

Le Collège communal de ce vendredi 14 juin a décidé de **présenter au Conseil communal du lundi 24 juin, le dossier « 129bis » d'ouvertures, de modifications ou de suppressions de voiries dans le cadre de la demande de permis unique et de lui proposer de marquer son accord**.

Dans le cadre de la procédure de demande de permis unique, le CWATUPE précise que nul ne peut ouvrir, modifier ou supprimer une voirie communale sans l'accord préalable du Conseil communal ou, les cas échéant, du Gouvernement.

Au sens du CWATUPE, la modification d'une voirie communale consiste en l'élargissement ou le rétrécissement de l'espace destiné au passage du public, à l'exception de l'équipement des voiries.

Par «espace destiné au passage du public», l'on entend l'espace destiné indifféremment aux usagers.

Sur base du projet déposé par la SRWT, **le point soumis au Conseil identifie la nouvelle délimitation de l'espace public communal** (ex : ouverture d'un nouvel espace public rue du Viaduc permettant l'aménagement d'un parking pour riverains en compensation des emplacements supprimés rue Ernest Solvay, modification de l'espace public entre la rue de Sclessin et le quai de Rome permettant l'aménagement de l'esplanade entre la gare des Guillemins et le quai de Meuse, ouverture d'un nouvel espace public à la place de Coronmeuse permettant l'aménagement d'une nouvelle place autour de la station tram et l'aménagement d'un nouveau pôle bus en lien avec la station,...).

Il est très important de préciser que la procédure «129 bis» ne concerne pas les aménagements proposés par le projet. Concrètement, pour ne citer que quelques exemples illustratifs, la hauteur des arbres, le nombre de places de stationnement, la position des potelets, les plans de circulation ne sont pas traités dans cette procédure.

Les services communaux, compétents à ce moment de la procédure, ont terminé l'analyse de l'ensemble des remarques et observations qui sont liées spécifiquement à la procédure d'ouverture, de modifications ou de suppressions de voirie.

Afin de répondre à ces remarques et observations émises par les citoyens, le Collège communal propose au Conseil communal d'adopter les grands principes suivants :

- respecter les recommandations de l'étude d'incidences en terme de tracé du tram ;
- prendre en considération les contraintes techniques d'insertion d'un tram, d'organisation des pôles d'échanges bus-tram, d'implantation des P+R et donc des modifications de voiries qui en résultent ;
- considérer le tram comme une opportunité majeure permettant l'aménagement des espaces publics de manière cohérente et globale ;

- maintenir une desserte en transport public de tous les quartiers de Liège. La flexibilité du bus doit permettre son évolution afin de répondre correctement à la demande des quartiers.

Complémentairement à ce point soumis au Conseil communal, le **Collège communal remettra fin août son analyse complète des réclamations et proposera un avis sur le projet d'aménagement.**

L'analyse de toutes les autres réclamations et observations se poursuit et à la rentrée, le Collège remettra un avis sur le projet d'aménagement des espaces.

Cet avis sera transmis au Fonctionnaire technique et au Fonctionnaire délégué de la Région wallonne, compétents pour la délivrance du permis. D'autres instances ont également été consultées (ex. : SPW, CRMSF, CWEDD, Spaque, ...) et remettront elles aussi un avis aux Fonctionnaires qui devraient alors délivrer le permis fin 2013.



Groupement d'achat accompagné pour des travaux d'installation de double-vitrage

Madame Maggy YERNA, Echevin du Développement économique et territorial, du Logement et du Personnel de la Ville de Liège et Monsieur Claude EMONTS, Président du C.P.A.S., ont mis en place l'Organisation d'un **groupement d'achat accompagné pour des travaux d'installation de double-vitrage.**

En signant la Convention des Maires pour une Europe de l'énergie durable, la Ville de Liège s'est en effet engagée à mettre en oeuvre différents dispositifs visant à atteindre et dépasser les objectifs européens des « 3x20 » à savoir :

- diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 20%;
- diminuer les consommations énergétiques de 20%;
- amener la part des énergies renouvelables à 20%.

Ces objectifs ne peuvent être atteints qu'en multipliant les initiatives pour sensibiliser, informer, inciter les citoyens à modifier leur comportement (utilisation rationnelle de l'énergie, mobilité douce, etc.) mais également à entrer dans des démarches plus structurelles, comme par exemple la réalisation de travaux visant à améliorer la performance énergétique de leur habitation. Ces travaux permettent également de maintenir une qualité dans les logements.

Les réalisations n'ont pas manqué ces dernières années : lancement de l'asbl Liège-Energie, organisation de Journées de l'Énergie en collaboration entre la Ville et le CPAS, activités d'information et de sensibilisation de plus en plus nombreuses et de plus en plus proches des citoyens, Défi Énergie,...

Lors de ces activités, il est apparu que de nombreuses personnes hésitent à franchir le pas et à réaliser des travaux de rénovation énergétique par « simple » peur des démarches tant pour l'obtention de devis que pour les demandes de primes ou autres aides financières.

L'asbl Liège-Energie et le service Logement de la Ville de Liège ont donc décidé de monter un projet commun et de collaborer avec des intervenants spécialisés en la matière pour proposer aux citoyens des groupements d'achat accompagné.

Ces groupements d'achat accompagné permettent d'une part **une guidance de A à Z à travers l'ensemble des démarches mais également des réductions de prix et une meilleure garantie de qualité du fait du regroupement de nombreux clients.**

Deux expériences ont déjà été menées à l'automne 2013 portant sur des travaux d'isolation de toiture et l'installation de panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques.

Le prochain groupement d'achat accompagné (GAA) sera organisé dès ce mois de juin et portera sur des travaux de remplacement de vitrage à faible performance énergétique par du vitrage plus performant. La mission en a été confiée à l'asbl Energies et Ressources.

Ce groupement d'achat accompagné se déroulera en trois soirées :

- Soirée A (2 séances, les 18 et 20 juin) : présentation du fonctionnement d'un GAA, informations générales sur l'énergie, focus sur la technique « double vitrage » et ses avantages. A l'issue de cette première soirée, les ménages participants pourront décider de poursuivre ou non la démarche ;
- Soirée B (2 séances, les 25 et 27 juin) : l'asbl Energies et Ressources reviendra plus en détail sur la technique du double vitrage et présentera différents entrepreneurs sélectionnés sur base de critères de proximité et de qualité. Les citoyens pourront ensuite solliciter des devis auprès de un ou plusieurs de ces entrepreneurs ;

- Soirée C : les ménages ayant participé auront l'opportunité de rencontrer les experts de l'asbl Energies et Ressources pour obtenir l'analyse neutre et objective des devis reçus. Les conseillers énergie de la Ville de Liège et de l'asbl Liège-Energie fourniront également une information claire sur les aides financières disponibles pour chaque dossier individuel.

Afin de démultiplier les effets possibles de ce groupement d'achat accompagné, un lien sera fait avec le projet « Isolation » actuellement en cours dans le cadre du programme de Rénovation urbaine du quartier Sainte-Marguerite.

La participation à ces soirées d'information est tout à fait gratuite. L'inscription est souhaitée pour des raisons d'organisation.

[Information et inscription:](#)

☎ 04/221.66.75

✉ inscription@liegeenergie.be



Double anniversaire à Saint-Pholien

Ces vendredi 21 et dimanche 23 juin 2013, Saint-Pholien fêtera un double anniversaire. La Ville de Liège, à l'initiative de Mme Maggy YERNA, Echevin du Développement économique et territorial, du Logement et du Personnel, participe activement aux deux événements.

Anniversaire de la brocante de Saint-Pholien

Ce vendredi 21 juin, les "Champs-Élysées de la brocante" fêteront leurs 26 ans.

Mme Maggy YERNA, Echevin du Développement économique et territorial, du Logement et du Personnel de la Ville de Liège, et Jean-Denys BOUSSART, Maire de Saint-Pholien, fêteront cet anniversaire autour du Bouquet de Saint-Pholien et de sa fanfare champêtre.

Le rendez-vous est fixé sur le terre-plein du boulevard de la Constitution, face à l'entrée de l'ancienne caserne Fonck. Brocanteurs, représentants d'associations du quartier, chineurs, promeneurs, etc., tous seront attendus pour partager ce moment de liesse.

La **brocante de Saint-Pholien**, située le long du boulevard de la Constitution et place Jehan-le-Bel, reste **la plus connue des brocantes de la Province, voire de Wallonie**. Lieu où la convivialité liégeoise est particulièrement palpable, on y rencontre, chaque vendredi de 6h à 13h, les passionnés de brocante venant de tous horizons. C'est tout un quartier qui vit au rythme de sa brocante.

Installés sur un site arboré dans un quartier typiquement liégeois, professionnels et occasionnels (au total environ 220 exposants) proposent les articles les plus divers : vaisselles, horloges, mobilier, objets décoratifs en porcelaine, en métal, en bois ou en bronze, livres, verres, bijoux ou encore art africain.

- Les brocanteurs ont plusieurs possibilités de réservation des emplacements :
- par abonnement;
- par réservation de semaine en semaine;
- par occupation le jour même (pour les rares emplacements non attribués).

Renseignements auprès de l'Echevinat du Développement économique et territorial de la Ville de Liège :

☎ 04 221.91.63 – ✉ echevin.yerna@liege.be

"La Batte passe la Meuse"

La brocante de Saint-Pholien connaît fin juin un prolongement particulier.

Une fois par an, à l'occasion de la fête de ce quartier, « la Batte passe la Meuse » et devient une gigantesque brocante organisée conjointement par la Ville de Liège, via l'Echevinat du Développement économique et territorial, et par la Commune libre de Saint-Pholien-des-Prés.

Il ne s'agit pas, à proprement dit, du marché de la Batte qui déménagerait en Outremeuse mais tout simplement d'une double occasion, voire triple, de faire, ce dimanche-là, de bonnes affaires de part et d'autre de la Meuse!

Ainsi, la possibilité vous est donnée de vous promener sur la Batte afin de faire vos achats habituels et ensuite de passer la passerelle pour découvrir les trésors cachés des brocanteurs. **"La Batte passe la Meuse" fête cette année ses 26 ans d'existence et vous donne rendez-vous le dimanche 23 juin 2013 de 8h à 18h**, près de la passerelle, le long des boulevards Saucy, de l'Est et de la Constitution ainsi que place Jehan le Bel.

Il s'agit de la plus grande brocante liégeoise de l'année : **plus de 300 emplacements accessibles** aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers qui souhaiteraient vendre leur fond de grenier.

La réservation des emplacements est obligatoire :

- pour la passerelle et le boulevard Saucy : ☎ 04/221.91.63 (service des Foires et Marchés de la Ville de Liège);
- pour la place Jehan le Bel : ☎ 04/365 37 31;
- pour les boulevards de l'Est et de la Constitution : ☎ 0499/352.964.

